



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

CERT/PC/CIV

Missions de Proximité

ARRETE n° 611 /

portant agrément d'un médecin chargé du contrôle de l'aptitude à la conduite automobile.

LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite,

VU le code de la route ;

VU le décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU l'arrêté n°2593 du 18 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Frédéric JORAM, secrétaire général de la préfecture de La Réunion ;

VU la demande présentée par le docteur Christine PEREZ en date du 13 décembre 2018 ;

VU l'attestation de suivi de la formation initiale présentée par le docteur Christine PEREZ ;

VU l'avis favorable du président du conseil départemental de l'ordre des médecins en date du 15 janvier 2019 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :

Article 1^{er} : Un agrément pour une durée de cinq ans est accordé au docteur Christine PEREZ en qualité de médecin chargé du contrôle de l'aptitude à la conduite au sein de son cabinet situé au 81, rue Romain Rolland – Résidence les Dattiers – n°6 – 97419 La Possession et en commission médicale primaire.

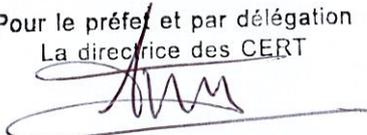
Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et communiqué au conseil départemental de l'ordre des médecins.

Fait à Saint-Denis, le - 8 AVR. 2019

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Pour le préfet et par délégation

La directrice des CERT


Thérèse HAISMAN